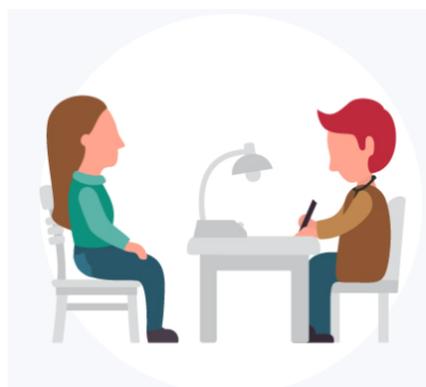




Comment obtenir un trajet de soins Insuffisance rénale chronique?

Vous consultez votre médecin généraliste et votre néphrologue



Lors d'une consultation, votre médecin généraliste analyse avec vous votre situation médicale et détermine si toutes les conditions pour l'obtention d'un trajet de soins Insuffisance rénale Chronique sont présentes.

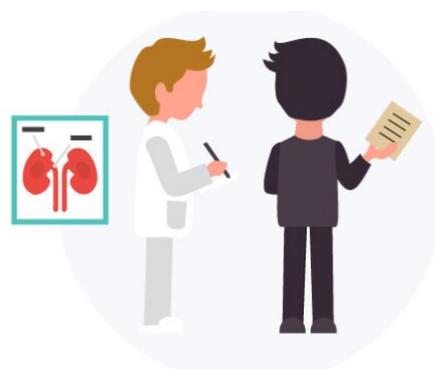
Si c'est le cas, il signe avec vous un « Contrat trajet de soins Insuffisance rénale chronique » qui devra également être signé par votre néphrologue.

Votre médecin généraliste établit avec vous les points du plan de suivi personnalisé et vous vous engagez personnellement à réaliser les examens médicaux nécessaires à votre suivi.

Votre néphrologue peut vous proposer de signer un « Contrat trajet de soins Insuffisance rénale chronique » et vous demander ensuite de le présenter à votre médecin généraliste.

OU

En consultation, votre néphrologue signe le « Contrat trajet de soins Insuffisance Rénale Chronique » avec vous. Il donne son avis sur le plan de suivi personnalisé et les objectifs établis.



Que devez-vous faire ensuite?

1. Vérifier sur le « Contrat trajet de soins Insuffisance Rénale Chronique » que vous avez :
 - daté et signé la partie « Engagement du patient » ;
 - coché la case demandant la gestion de votre Dossier Médical Global par votre médecin généraliste;
 - collé une vignette de mutuelle en haut du contrat (ou vignette de l'hôpital).
2. Envoyer votre « Contrat trajet de soins Insuffisance Rénale Chronique » :
 - au RML AGRF, 41 chaussée de Couvin—6460 CHIMAY
 - à votre mutuelle (contactez le RML AGRF dès réception de l'accord afin de mettre en place votre suivi)

En quoi le RML AGRF vous sera utile?

Vous pouvez nous contacter au 0470/09 48 41 pour toute question concernant votre trajet de soins :

- Quand voir votre néphrologue?
- Pourquoi des séances de diététique?
- Quels sont vos avantages et obligations liés au trajet de soins?

Mais aussi lors de difficultés rencontrées : je change de médecin généraliste ou spécialiste, je déménage, ma mutuelle m'a averti que mon trajet de soins était arrêté, y a-t-il des diététiciens dans ma région? ... **Que dois-je faire?**